

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020

La loi prévoit qu'un débat d'orientations budgétaires doit se tenir dans les 2 mois qui précèdent l'adoption du budget. L'article 107 de la loi NOTRE a modifié l'article L 2312-1 du CGCT et impose, désormais, de présenter un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

L'adoption du BP 2020 est prévue le 13 février prochain ; la présente note vise à introduire ce débat qui aura lieu le 27 janvier et qui s'articulera autour des trois points ci-dessous.

I - Le contexte du budget 2020

- 1.1 - Les éléments de contexte économique et financier
- 1.2 - Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2020

II – Stratégie financière et orientations pour 2020

- 2.1 - Stratégie financière pertinente et récompensée
- 2.2 - Les moyens : des marges de manœuvre qui se dégagent, confortant la nécessité de poursuivre cette stratégie
- 2.3 - Les grandes orientations 2020

III – Engagements pluriannuels et analyse de la dette

- 3.1 : La programmation des investissements,
- 3.2 : Structure et gestion de la dette

En application de la loi, le présent rapport, support du DOB, sera mis en ligne sur le site internet de la commune.

I : Le contexte du budget 2020

1.1 - Les éléments de contexte économique et financier

- Situation mondiale

L'été 2019 a marqué un tournant dans les perspectives économiques, avec la matérialisation des risques sur les perspectives mondiales. L'incertitude sur la politique économique est restée à des niveaux historiquement élevés ces derniers mois, alimentée par la guerre commerciale entre la Chine et les États-Unis, la tourmente politique au Royaume-Uni et les risques accrus du Brexit sans accord, les développements politiques en Italie et autres risques géopolitiques.

Les effets de ces incertitudes et des tensions commerciales sur l'activité mondiale sont déjà importants, en particulier sur le commerce mondial et les industries manufacturières. Les exportations mondiales affichent des taux de croissance négatifs et les prévisions pour 2019 et 2020 ont été révisées à la baisse. Selon l'OMC, les volumes du commerce mondial de marchandises ne devraient augmenter que de 1,2 % en 2019 (moins vite que la prévision de croissance de 2,6 % d'avril) et de 2,7 % en 2020 (contre 3,0 % auparavant).

L'indice de confiance, la production et les perspectives des secteurs manufacturiers sont également orientés à la baisse, le PMI manufacturier mondial tombant au-dessous de 50, indiquant une contraction de la production industrielle.

Après une reprise de la croissance dans la zone euro au premier trimestre 2019, avec une augmentation trimestrielle du PIB de 0,4 % due à des facteurs temporaires positifs, la croissance a ralenti au deuxième et troisième trimestres (+0,2 %) et devrait stagner au quatrième trimestre.

- Situation en France

La croissance économique marque également le pas en France. Selon une première estimation publiée en juillet par l'Institut national des statistiques et des études économiques (INSEE), le PIB de l'hexagone a progressé de 0,2 % entre avril et juin, contre +0,4 % au dernier trimestre 2018 et +0,3 % au premier trimestre 2019 en raison d'un ralentissement inattendu de la consommation des ménages. Ce chiffre est inférieur à la prévision publiée le 20 juin par l'organisme public, qui tablait sur une croissance de 0,3 %. Cette faible croissance au deuxième trimestre s'explique essentiellement par la consommation des ménages, qui n'a progressé que de 0,2 % entre avril et juin malgré les mesures annoncées suite au mouvement des « gilets jaunes ». La consommation de services a ainsi décéléré (+0,3 % après +0,6 %) et la consommation de biens est restée atone, avec un recul inattendu des dépenses au mois de juin (-0,1 %), lié à la baisse des ventes de voitures mais aussi des achats alimentaires (-1,1 % en juin, -0,2 % sur l'ensemble du trimestre). Selon Éric Heyer, chercheur à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) : « C'est étonnant, car les mesures de pouvoir d'achat ont été concentrées sur les classes moyennes qui ont une « forte propension à consommer. L'épargne, selon toute vraisemblance, va augmenter. Mais c'est paradoxal car dans le même temps, la confiance des ménages est élevée ». Selon la Banque de France, ce sont au total 8,5 milliards d'euros qui ont été rendus aux ménages entre octobre 2018 et le mars 2019. Ces gains de pouvoir d'achat ont alimenté pour les deux tiers l'épargne, avec un taux à un niveau record : les ménages y consacrent près de 15 % de leurs revenus. L'investissement a, à contrario, permis de soutenir l'activité (+0,9 %), avec un investissement des entreprises très dynamique (+1,2 % après +0,7 %). Avec ces résultats, l'acquis de croissance - c'est-à-dire le niveau que le PIB atteindrait à la fin de l'année si la croissance restait nulle au cours du prochain semestre - est actuellement de 1 %. L'atteinte des objectifs fixés par le gouvernement, qui a prévu une croissance de 1,4 % en 2019, reste donc incertaine.

Selon le FMI ou bien l'OCDE, la croissance française devrait s'élever à 1,3 % cette année, après 1,7 % l'an dernier. Ce chiffre est légèrement supérieur à la moyenne de la zone euro du fait du trou d'air de l'économie allemande. Dès lors, l'équation budgétaire de l'exécutif risque de se compliquer. Le gouvernement qui table toujours sur une croissance de 1,4 % risque d'éprouver toutes les difficultés à tenir son objectif de 2,1 % de déficit public fin 2019. Au mois de juin, la Cour des comptes s'est montrée inquiète pour 2020. En effet, selon l'institution les baisses d'impôts (5 milliards d'euros) et les nouvelles mesures annoncées en avril (ré-indexation sur l'inflation des petites retraites,) coûteraient à l'État entre 0,1 et 0,3 point de PIB – soit 2 à 6 milliards d'euros – l'an prochain. Alors que la France a déjà fortement revu à la hausse sa prévision de déficit pour l'an prochain, passée de 0,9 % à 2 % du PIB, une nouvelle glissade aurait pour effet de la maintenir parmi les plus mauvais élèves de la zone euro dans ce domaine. A contrario, sur le front de l'emploi, les bonnes nouvelles s'accumulent. Au deuxième trimestre, le nombre de demandeurs d'emploi sans aucune activité (catégorie A de Pôle emploi) atteint désormais un peu plus de 3,632 millions de personnes, en recul de 1,9 % en un an. La baisse amorcée à la mi-2015 se poursuit. Dans sa note de conjoncture publiée le 20 juin, l'INSEE prévoit une hausse des créations nettes d'emploi en 2019 (+254 000), plus importante que celle du nombre de nouveaux entrants sur le marché du travail. Ainsi, le taux de chômage devrait rester orienté à la baisse, pour s'établir à 8,3 % à la fin 2019, soit un demi-point de moins en un an.

1.2- Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2020

Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et réforme du financement des collectivités territoriales

Initialement annoncée dans le cadre d'un projet de loi spécifique, la réforme de la fiscalité locale a été discutée dans le cadre du projet de loi de finances 2020 étudié à l'automne par le parlement. Pour rappel, les dispositions de cette réforme doivent permettre la mise en œuvre de la suppression totale de taxe d'habitation (TH).

Dans son discours de politique générale de juin dernier, le Premier ministre Édouard Philippe avait rappelé que la taxe d'habitation sur les résidences principales serait supprimée pour l'ensemble des Français, mais avec un nouveau calendrier.

Pour 80 % des « Français les plus modestes (...) leur taxe sera intégralement supprimée en 2020. Pour les 20 % restants, la suppression se déploiera sur trois années », a indiqué le Premier ministre. Soit une suppression totale en 2023.

Le gouvernement a prévu, pour compenser cette perte de recettes pour le bloc communal, de transférer la part départementale de la taxe foncière sur le patrimoine bâti (TFPB) aux communes qui récupéreront donc la quasi-intégralité de cet impôt.

D'une façon générale, les associations d'élus s'interrogeaient sur deux points :

- D'après les simulations fournies par le Ministère au comité des finances locales le 23 juillet dernier, le remplacement de la taxe d'habitation par la TFPB va léser 10 721 communes, qui seraient sous-compensées, et va favoriser 24 656 communes. Dans le calcul des futurs impôts fonciers reversés aux communes, l'Etat prévoit donc d'appliquer un coefficient correcteur pour que chacune perçoive autant après la réforme qu'avant, à l'euro près. Les élus souhaitent savoir si ce coefficient sera remis en cause chaque année et quel sera la conséquence en cas de modification des taux d'imposition.
- Les élus voudraient par ailleurs voir précisée l'année de référence des taux et des bases à partir de laquelle sera calculée la taxe d'habitation devant être compensée. Sa suppression en cours pour 80 % des Français s'est appuyée sur 2017. Le montant de la compensation pour les 20 % restant différera selon qu'elle se réfère à 2019 ou 2020.

Par courrier daté du 30 décembre dernier (annexé au présent ROB), le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'action et des comptes publics apporte les précisions suivantes :

- En 2022, la taxe d'habitation sur les résidences principales sera supprimée, sans création ou augmentation d'impôt ;
- Dès 2021, la compensation des collectivités sera intégrale et pérenne ;
- En 2021, la TFPB sera totalement attribuée au bloc communal ;
- Afin que le supplément de taxe foncière reçu coïncide avec le montant de la TH perdu par notre commune, le niveau de recettes de TFPB sera modulé à la hausse ou à la baisse par un coefficient correcteur. Ce dernier n'évoluera pas ensuite et n'affectera en rien la liberté du maire en matière de taux de taxe foncière
- Le montant de la compensation sera établi sur les taux adoptés pour 2017 et sur les bases fiscales de 2020

Par mail adressé à toutes les collectivités le 17 janvier 2020, l'AMF alerte sur les précautions à prendre concernant la signification de ces différents montants : « *Par courrier du 30 décembre 2019, le secrétaire d'Etat, M. DUSSOPT, vous a transmis une simulation de la compensation de la taxe d'habitation (TH) pour votre commune. Ce courrier comporte notamment un tableau chiffrant la valeur du coefficient appliqué pour le calcul de la compensation de la perte de taxe d'habitation ainsi qu'une évaluation du montant de foncier bâti total perçu. Ainsi :*

- soit le coefficient correcteur de votre commune est inférieur à 1. Cela signifie que le montant de foncier bâti qui va vous être attribué est supérieur au montant de TH perdu. Votre commune est donc surcompensée et le surplus ira aux communes sous-compensées. Le courrier reçu vous indique ainsi le montant total de foncier bâti de votre commune une fois soustrait l'excédent. À noter que si cet excédent ne dépasse pas 10 000 euros, le budget de votre commune pourra le conserver;

- soit le coefficient correcteur de votre commune est supérieur à 1. Dans ce cas, le montant de foncier bâti du département ne suffit pas à compenser le montant de TH perdu. Votre commune est donc sous-compensée et il vous sera dans ce cas attribué un montant complémentaire de foncier bâti. Le courrier reçu vous indique ainsi le montant total de foncier bâti de votre commune une fois ajouté le montant de la compensation.

L'AMF vous alerte sur les précautions à prendre concernant la signification de ces différents montants.

En effet, une partie des éléments entrant dans le calcul de la compensation n'a pas été intégrée. En particulier, ces simulations, réalisées à partir données fiscales de 2018, n'intègrent donc pas l'évolution des bases de taxe d'habitation en 2019 (1,2%) et 2020 (0,9%), ni l'évolution des bases « ménages » de TFPB en 2019 (1,2%) et 2020 (1,2%), ni l'évolution des bases « économiques » de TFPB en 2019 (0,2% en moyenne nationale) et 2020. Ces simulations n'intègrent pas non plus l'évolution le cas échéant des taux départementaux de TFPB au titre de 2019 et 2020. Enfin, la compensation est calculée à partir des taux TH 2018 alors que la loi de finances pour 2020 prévoit que ce sont les taux TH 2017 qui seront pris en compte.

La prise en compte de ces différents éléments pourraient donc bouleverser les chiffres qui vous ont été communiqués. Des communes considérées dans les simulations comme étant sous-compensées pourraient se retrouver surcompensées et vice versa. Et pour une partie des 7 300 communes dont les simulations annoncent qu'elles conserveront le surplus de 10 000 euros, quelques euros de plus ou de moins suffiront à en exclure plusieurs du bénéfice de ce surplus. Pour les 6 000 communes qui ont augmenté leur taux en 2018, la simulation annonce un montant de compensation surévalué puisque la loi de finances 2020 prévoit que la compensation sera calculée sur la base des taux 2017.

L'AMF vous invite à prendre avec précaution ces simulations, en particulier pour les 7 300 communes dont les simulations indiquent qu'elles conserveraient la surcompensation si celle-ci n'excède pas 10 000 euros et pour les 6 000 communes qui ont augmenté leur taux de TH en 2018.

Enfin, en réponse à certaines questions de nos adhérents, c'est en 2021 que la taxe d'habitation est juridiquement supprimée. Les simulations que vous avez reçues ne concernent donc pas le budget 2020 mais le budget 2021.

L'AMF a saisi le ministre de l'Action et des Comptes publics afin de lui demander des précisions sur l'ensemble des calculs réalisés. Nous vous tiendrons informés des suites données à cette demande.

Un niveau de DGF stabilisé en 2020

La DGF est stable en 2020 avec un montant de 26,802 Milliards €. Les compensations d'exonérations de fiscalité locale progressent de nouveau avec la montée en charge de certaines mesures, notamment l'exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) pour les entreprises réalisant un très faible chiffre d'affaires.

Des dotations de soutien à l'investissement local maintenues aux niveaux de 2019

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliards € dans le PLF 2020.

Les montants sont inchangés :

- Dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €
- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions €

Hausse de la péréquation verticale

Elle représente 190 millions € en 2020, montant similaire à celui de 2019.

Ces augmentations de DSU-DSR des communes et de dotations de péréquation des départements étaient traditionnellement financées pour moitié par diminution des variables d'ajustement et pour moitié au sein même de l'enveloppe de la DGF.

Pour la 3ème année consécutive, la progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF. Cela a pour conséquence d'alléger la ponction faite sur les variables d'ajustement mais cela augmente d'autant l'écrêtement des dotations forfaitaires des communes et départements et de la dotation d'intercommunalité des EPCI.

Révision et revalorisation des valeurs locatives des locaux d'habitation

Dans la continuité de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels au 1er janvier 2017, le PLF prévoit de poursuivre avec celles des locaux d'habitation utilisées dans le calcul des bases d'imposition des taxes locales.

Par ailleurs, un taux de 0,9 % a été retenu pour revaloriser les valeurs locatives en 2020.

II – Stratégie financière du mandat et orientations pour 2020

2.1 : Une stratégie financière pertinente et récompensée

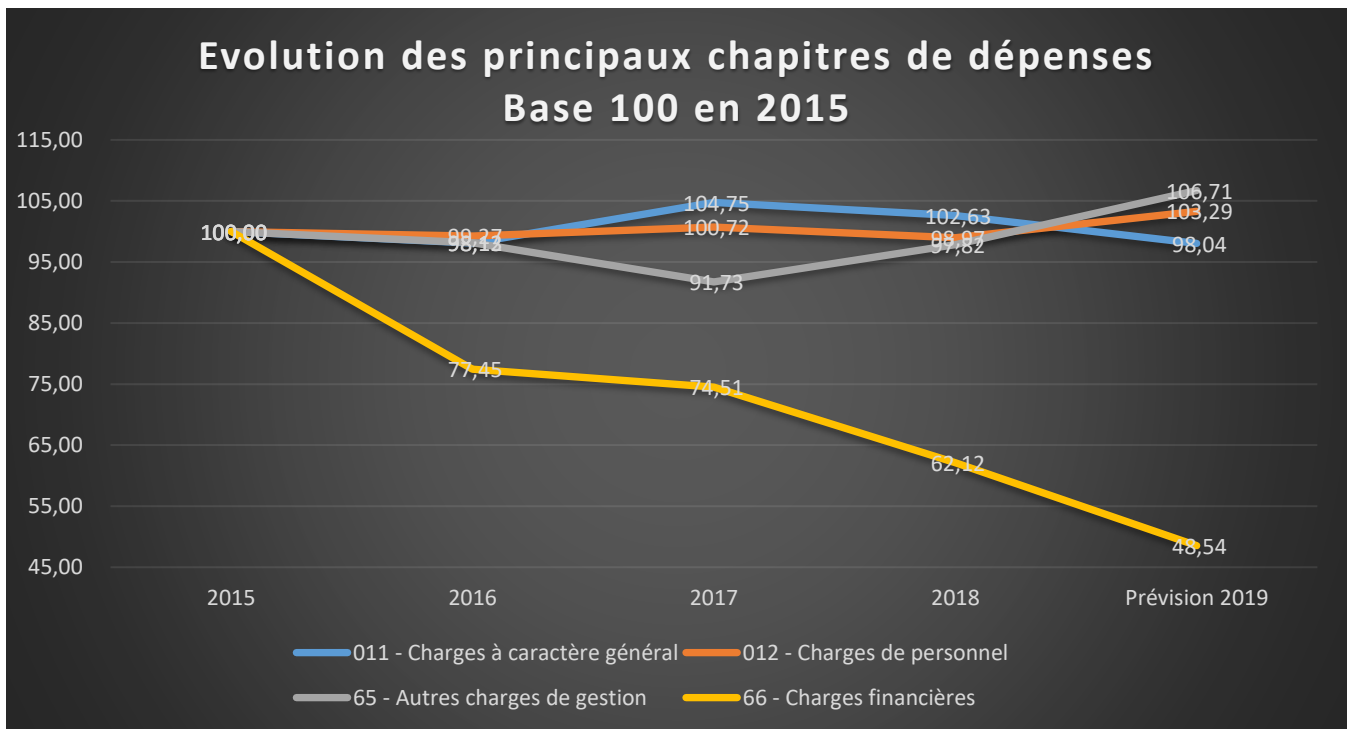
Dans un contexte financier extrêmement contraint, notamment avec la contribution des collectivités au redressement des comptes publics, la Municipalité avait fait le choix, en début de mandat, d'une stratégie financière raisonnée et ambitieuse.

Raisonnée, avec des investissements mesurés sur la 1^{re} partie du mandat afin notamment de digérer les fortes pertes de ressources émanant de l'Etat et de disposer d'une vision précise et fiable de nos capacités financières ; ambitieuse, avec des objectifs élevés dans les politiques publiques à mettre en place et dans les moyens financiers utilisés.

La stratégie financière du mandat qui s'achève était articulée autour des 5 axes suivants :

- Garantir une fiscalité équitable et stabilisée avec le maintien des taux d'imposition durant le mandat ;
- Conforter notre gestion rigoureuse et volontaire ; le maintien du dynamisme de notre territoire, sans sollicitation supplémentaire du contribuable, passant impérativement par un renforcement et une pérennisation des économies réalisées ;
- Atteindre un taux d'épargne brute supérieure à 15 % (lors de l'adoption du BP) ; l'épargne brute correspond à l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement. C'est le pilier essentiel de l'autonomie financière, il constitue un outil de pilotage financier nécessaire car son niveau conditionne les capacités à investir ;
- Maintenir une politique d'investissement dynamique, traduction des priorités de l'équipe municipale dans le domaine de l'éducation, de la citoyenneté et de la transition écologique;(avec un choix de prudence sur les exercices 2015/2017, compte tenu de la participation des collectivités au redressement des comptes publics)
- Maintenir notre capacité de désendettement sous les 5 ans,
Avec la clôture de l'exercice 2019, une analyse financière sur l'ensemble du mandat permet de confirmer et souligner la pertinence et l'efficacité de notre stratégie : les objectifs financiers ont été atteints mais surtout le programme municipal a été mis en œuvre et même largement dépassé.

A titre liminaire, il est utile de préciser que dans les différents graphiques ci-dessous l'année 2015 est l'année de référence car elle correspond à l'année où d'importants transferts de compétences ont été réalisés au profit de la METROPOLE ; ainsi, comparer l'exercice 2014 et tous les exercices suivants n'est pas pertinent, tant dépenses et recettes ont été impactées par les transferts de compétences à la METROPOLE ROUEN NORMANDIE.



Dans le graphique 1 ci-dessus, est illustrée l'évolution des principaux chapitres de dépenses sur la période 2015/2019, en partant d'une base 100 en 2015.

Volontarisme, innovation et rigueur ont ainsi permis de stabiliser les charges à caractère général.

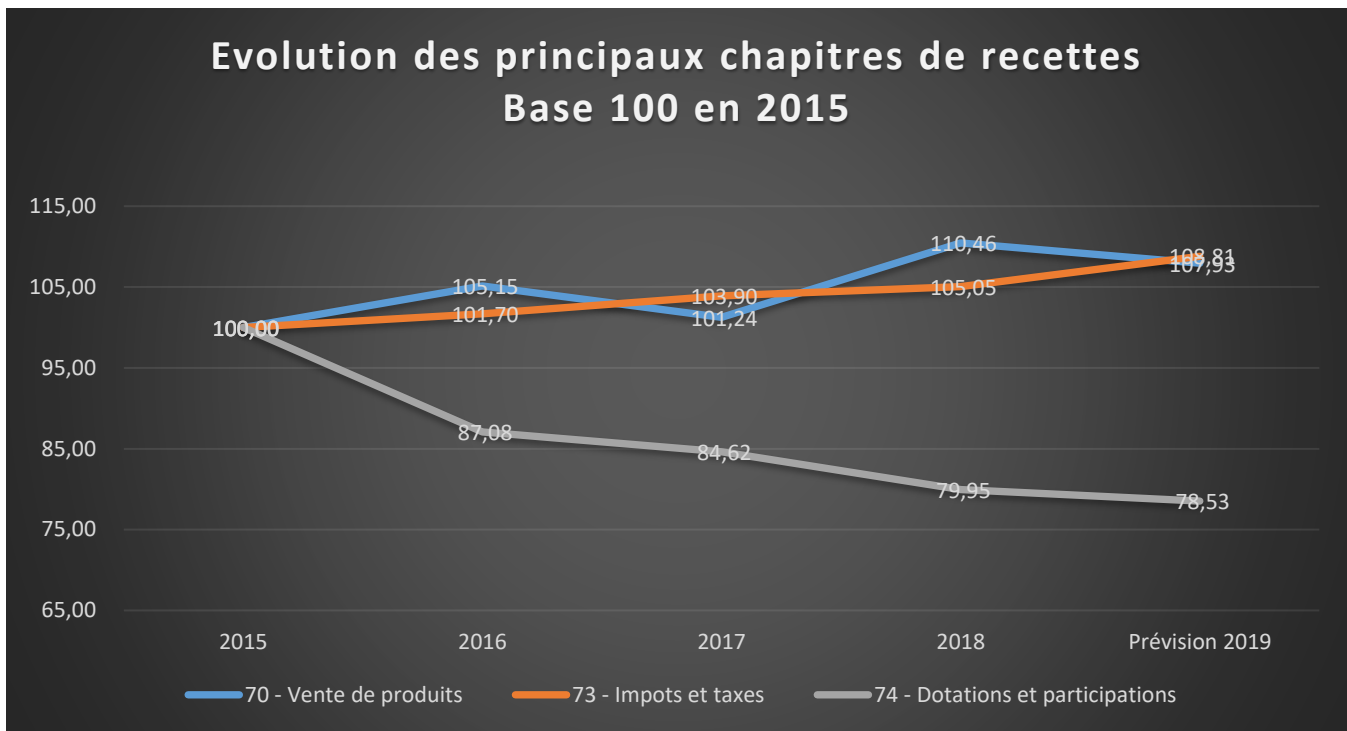
S'agissant de la masse salariale, et en dépit des différentes hausses de cotisations, du GVT ou des recrutements réalisés, la hausse est contenue à 3,29 points sur la période de référence.

En 2019, l'évolution est plus importante (+4,38 % par rapport à 2018) et s'explique notamment par les 2 recrutements prévus au BP 2019, le poste supplémentaire de policier sur une année pleine, des remplacements réalisés en direct plus que par CURSUS, le GVT ou la mise en œuvre du dispositif Mon 1^{er} job ;

Concernant les charges financières, leur montant a été divisé par 2, traduction concrète de la diminution de l'encours de la dette.

Enfin, pour les autres charges de gestion (subventions aux associations et au CCAS) : si l'enveloppe dédiée aux associations a été maintenue, la subvention versée au CCAS a été adaptée pour répondre aux besoins du public. Elle a, ainsi, fortement été revalorisée ces dernières années pour répondre aux besoins identifiés mais aussi pour financer le remboursement des travaux de rénovation de la résidence autonomie M THIBERT, aujourd'hui labélisée BBC.

La maîtrise importante des dépenses n'a pas empêché le financement d'actions nouvelles et le renforcement de services municipaux.



Dans le graphique 2 ci-dessus, est illustrée l'évolution des principaux chapitres de recettes sur la période 2015/2019, en partant d'une base 100 en 2015.

La baisse des dotations de l'Etat, et notamment la Dotation Globale de Fonctionnement, impacte fortement les recettes de fonctionnement au chapitre 74. Celui-ci représente en 2019 seulement 78.53 % des recettes de l'exercice 2015.

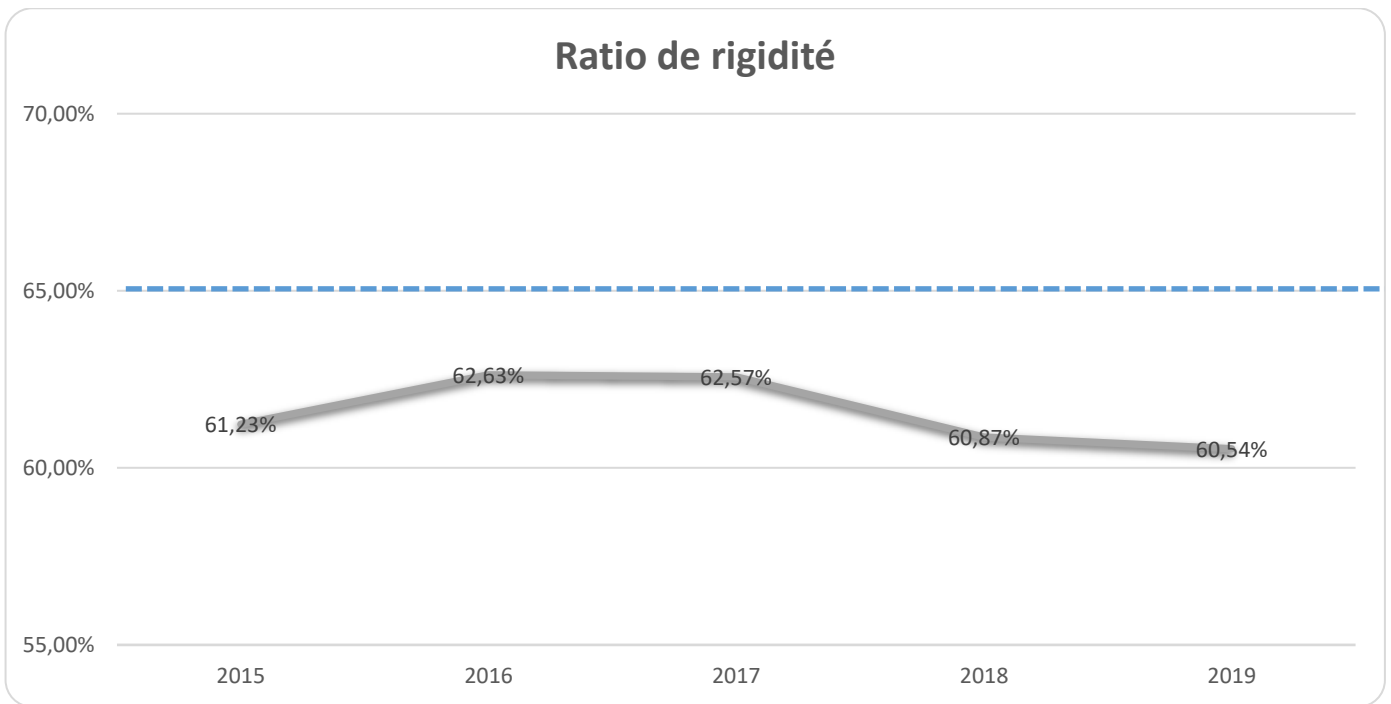
Concrètement, ci-dessous l'évolution des principales dotations sur la période 2014/2019 :

	2014	2019	Différence 14-19
DGF	1 662 572,00 €	1 003 784,00 €	- 658 788,00 €
Compensations	85 715,00 €	76 867,00 €	- 8 848,00 €
Part communes défavorisées	63 400,00 €	91 347,00 €	+ 27 947,00 €
DSR	193 186,00 €	112 183,00 €	- 81 003,00 €
DNP	37 604,00 €	- €	- 37 604,00 €
FPIC	- €	108 804,00 €	108 804,00 €
Total	2 042 477,00 €	1 279 561,90 €	- 762 915,10 € / an

Pour mémoire, sur la période 2012/2019, la différence **annuelle** est de **1 094 350.10 €**

Si les impôts locaux n'auront pas augmenté depuis 18 ans en 2020, cette recette est restée dynamique sous l'effet de la revalorisation annuelle des bases et des constructions nouvelles.

A 4 reprises durant le mandat, les tarifs municipaux ont été gelés afin d'agir, dans la limite de nos capacités, en faveur du pouvoir d'achat des habitants. Ainsi, les recettes de nos différents services municipaux ont peu évolué.



Dans le graphique 3 ci-dessus, est matérialisée l'évolution du ratio de rigidité des charges structurelles : (Charges de personnel + contingents et participations + charges d'intérêts) / Produits de fonctionnement). Il évalue le côté incompressible de certaines dépenses et, par la même, les marges de manœuvre dont dispose une collectivité.

Il doit se situer sous les 65 % pour témoigner de l'existence de marges de manœuvre ; après une cassure en 2015 liée aux transferts de compétences vers la métropole, le ratio a baissé et se stabilise à un niveau intéressant, traduction concrète de la réussite de notre stratégie financière. Il est de 60.54 % en 2019 contre 60.87 % en 2018

Autofinancement dégagé

	2015	2016	2017	2018	Prévision 2019
Autofinancement brut	1 442 675,20 €	1 424 048,56 €	1 298 384,93 €	1 410 851,89 €	1 479 571,64 €
Taux autofinancement brut / recettes fonctionnement	14,92%	15,30%	13,85%	14,84%	14,84%
Remboursement de capital	878 545,41 €	686 174,10 €	664 274,61 €	634 982,41 €	621 412,07 €
Autofinancement net	564 129,79 €	737 874,46 €	634 110,32 €	775 869,48 €	858 159,57 €
Taux autofinancement net / recettes fonctionnement	5,84%	7,93%	6,76%	8,16%	8,61%

Comme illustré précédemment, la contribution au redressement des comptes publics a eu un impact considérable sur nos capacités financières, comme pour toutes les collectivités territoriales.

L'autofinancement brut (différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement) s'est, ainsi, dégradé sur la période 2015/2017, dans des proportions limitées comparativement à de nombreuses autres collectivités.

Sous l'effet conjugué d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'une dette plus que divisée par 2, autofinancements brut et net se sont renforcés et se situent à un niveau supérieur à celui de 2015.

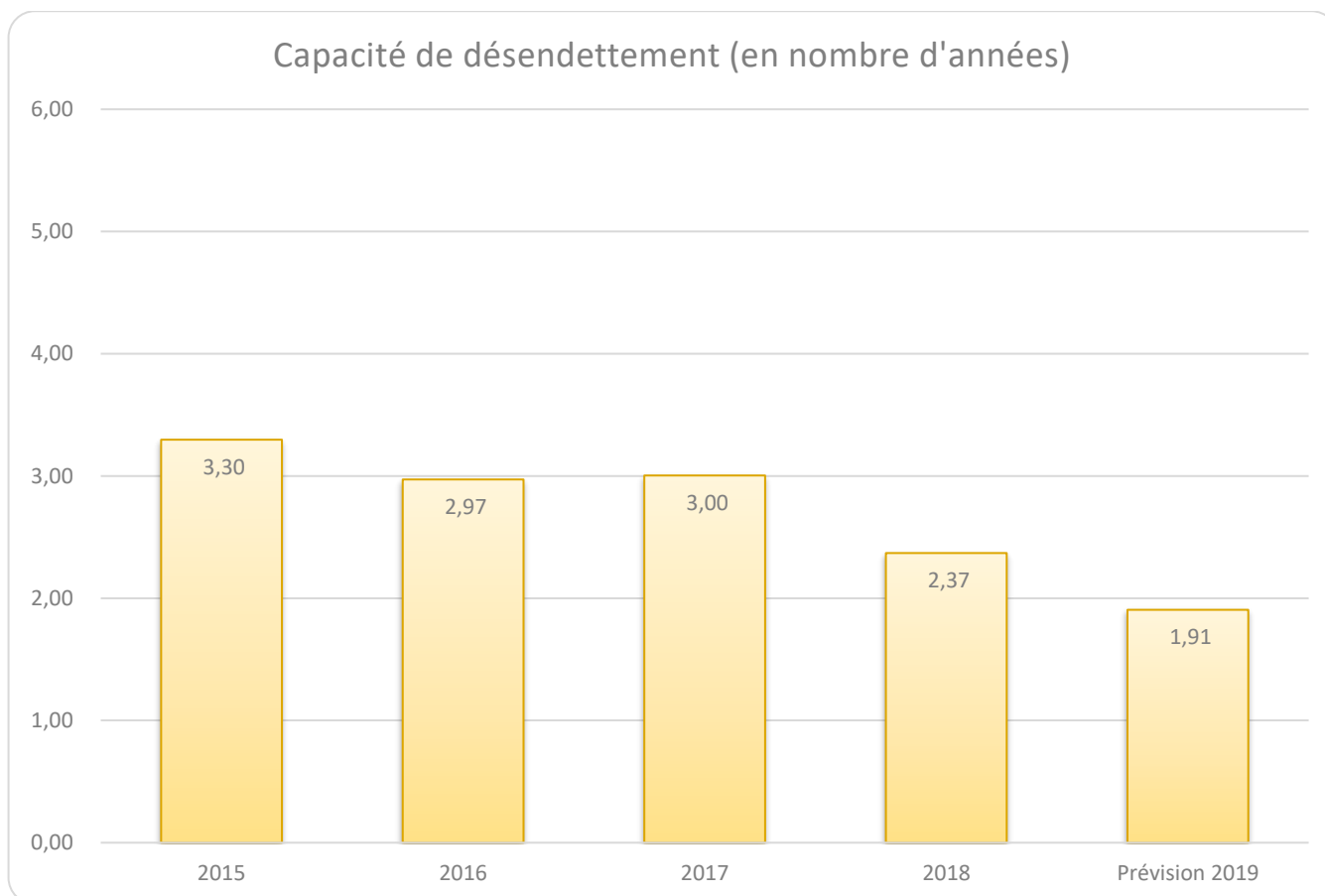
Rappelons que l'autofinancement caractérise notre capacité à investir sans avoir recours à l'emprunt.

- En cours de la dette

	2015	2016	2017	2018	2019
Remboursement de capital	878 545,41 €	686 174,10 €	664 274,61 €	634 982,41 €	621 412,07 €
Remboursement d'intérêts	179 761,47 €	163 711,14 €	133 940,56 €	111 671,58 €	87 256,31 €
Encours au 1er janvier	6 130 765,04 €	5 507 953,65 €	5 074 618,84 €	4 410 344,23 €	3 775 362,79 €
Encours emprunt fictif	1 374 243,00 €	1 276 341,00 €	1 174 033,00 €	1 067 121,00 €	955 397,00 €
Encours restant à la charge de la Ville	4 756 522,04 €	4 231 612,65 €	3 900 585,84 €	3 343 223,23 €	2 819 965,79 €
	-9,67%	-10,16%	-7,87%	-13,09%	-14,40%

L'encours de la dette est passé de **6 787 270,81 €** en 2014 à **2 819 965,79 €** en 2019, soit une dette plus que divisée par 2. Comme vu précédemment, cette maîtrise de l'endettement a un impact fort sur la section de fonctionnement, avec des remboursements d'intérêt en forte baisse, et sur la section d'investissement avec un remboursement de capital diminué de plus de 250 000 €.

- Capacité de désendettement.



La capacité de désendettement rapporte la dette à l'épargne brute. Cet indicateur a l'avantage d'intégrer les fluctuations des dépenses de fonctionnement, et pas seulement les recettes. Il répond à la question : en combien d'années une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise pour cela son épargne brute. On l'exprime en nombre d'années.

Le graphique ci-dessus témoigne d'une capacité de désendettement maintenue sous les 3 ans, sur la période 2015/2019, performance remarquable compte tenu des différents éléments évoqués

- Dépenses d'équipement (ou d'investissement)

	2015	2016	2017	2018	2019
Immobilisations incorporelles 20	38 084,46 €	128 321,54 €	64 898,88 €	160 494,08 €	8 148,22 €
Immobilisations corporelles 21	892 425,40 €	1 083 221,95 €	870 212,91 €	1 473 709,75 €	1 795 519,47 €
Immobilisations en cours 23	13 931,27 €	- €			71 296,20 €
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	944 441,13 €	1 211 543,49 €	935 111,79 €	1 634 203,83 €	1 874 963,89 €
Variation N-1	-55,41%	28,28%	-22,82%	74,76%	14,73%

Sur la période 2015/2017, le choix de la prudence avait été validé afin d'amortir les effets considérables pour notre commune de la contribution au redressement des comptes publics ; il s'agissait, également, de pouvoir le moment venu de pouvoir financer d'importants projets (construction d'une médiathèque, restructuration de l'école MONOD/CAMUS notamment)

Depuis 2018, les investissements sont de nouveau à la hausse et le seront encore plus en 2020.

- Ratios financiers

	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne strate 2018
Population	8437	8402	8397	8377	8321	
Dépenses réelles de fonctionnement	947,21 €	936,02 €	957,76 €	946,01 €	971,60 €	939,00 €
Produits des impositions directes	428,22 €	429,98 €	428,74 €	433,99 €	447,87 €	488,00 €
Recettes réelles de fonctionnement	1 145,74 €	1 107,95 €	1 116,33 €	1 134,59 €	1 197,80 €	1 131,00 €
Dépenses d'équipement brut	111,94 €	144,20 €	111,36 €	195,08 €	225,33 €	320,00 €
Encours de la dette	726,65 €	655,55 €	604,34 €	526,48 €	453,72 €	844,00 €
CAF	170,99 €	169,49 €	154,62 €	168,42 €	177,81 €	192,00 €
Dotation forfaitaire + rurale	181,05 €	154,47 €	140,36 €	137,32 €	134,11 €	152,00 €
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fct	65,02%	65,59%	65,07%	64,89%	66,39%	56,46%
Dépenses d'équipement brut / recettes de fct	9,77%	13,01%	9,98%	17,19%	18,81%	28,29%
Encours de la dette / recettes de fonctionnement	63,42%	59,17%	54,14%	46,40%	37,88%	74,62%
Annuité de la dette	1 058 306,88 €	849 885,24 €	798 215,17 €	746 653,99 €	708 668,38 €	
Annuité de la dette / habitants	125,44 €	101,15 €	95,06 €	89,13 €	85,17 €	108,00 €
Annuité de la dette / recettes réelles de fct	10,02%	7,81%	7,16%	6,59%	5,95%	
Marge d'autofinancement courant - Seuil 100%	91,76%	91,85%	92,88%	90,06%	87,35%	
Rigidité des charges de structure - Seuil 1 = 58,4% - 8	64,70%	64,28%	64,35%	61,96%	60,96%	
Niveau d'endettement - Seuil = 1,6	0,63	0,59	0,54	0,46	0,38	
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal - Seuil	43,83%	43,06%	42,15%	41,89%	42,78%	

Dans le tableau ci-dessus, sont repris les ratios obligatoires pour les comptes des collectivités de plus de 10 000 habitants.

On peut relever les éléments suivants :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement caractérisée par le 1^{er} ratio,
- La place importante accordée aux dépenses de personnel : 66,39 % en 2019,
- Des produits des impositions et des dotations inférieures aux moyennes de la strate,
- Des dépenses d'équipement brut par habitant en hausse en 2019, (quasiment au niveau de la strate),
- Les ratios liés à la dette valorisés,
- Les 4 derniers ratios, dits ratios d'alerte, témoignent d'une santé financière saine et solide,

2.2 : Les moyens : des marges de manœuvre qui se dégagent, confortant la pertinence de notre stratégie

2.2.1 : Des recettes de fonctionnement légèrement à la hausse

Au regard des éléments évoqués précédemment, le budget 2020 devrait s'appuyer sur les recettes suivantes :

- Les dotations de l'État : une stabilisation à un niveau nettement revu à la baisse

2018 marquait la fin du prélèvement de l'État sur la DGF des collectivités locales pour financer le plan de redressement des comptes publics ; malgré cela, notre DGF a, de nouveau, été amputée en 2019 pour un montant de 34 657 €.

Pour 2020, et comparativement au BP 2019, la perte est estimée à 20 000 €.

Par ailleurs, nous ne disposons d'aucune certitude concernant la « part commune défavorisée » ; l'hypothèse retenue sera donc celle d'une fin d'éligibilité, soit une perte d'environ 22 836.75 €, compte tenu des modalités de sortie du dispositif.

Concernant les compensations fiscales, dans la continuité de 2019, elles devraient se stabiliser au même niveau.

Enfin, concernant la péréquation horizontale au niveau national, et plus particulièrement du fonds de péréquation intercommunale (FPIC), si notre territoire reste éligible, il reste proche du seuil d'éligibilité ; l'hypothèse retenue sera donc celle d'une fin d'éligibilité, soit une perte d'environ 29 653.25 €

- La fiscalité directe locale inchangée

La collectivité poursuit son engagement de stabilité des taux de fiscalité pour 2020. Depuis 2001, la Ville n'a pas augmenté ses taux de fiscalité, malgré un contexte financier très contraint.

La Municipalité a, également, fait le choix de conserver sa politique d'abattements sur la taxe d'habitation, avec le maintien de l'abattement général à la base bénéficiant à tous.

L'accroissement du produit fiscal est estimé à + 2.20 % du BP 2019 au BP 2020, combinant la variation physique des bases et revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, avec un taux retenu à 0.9 % en 2020.

Les droits de mutation sont également dynamiques, bénéficiant de l'attractivité de la commune.

Enfin, et suivant les modalités évoquées précédemment, la suppression de la taxe d'habitation connaîtra une nouvelle étape ; selon les chiffres du ministère de l'économie, en 2020, plus de 3 077 foyers Saint-Pierrais seront concernés par l'exonération de la taxe d'habitation (sur un total de 3 573), soit 86,12 % des foyers.

- Les Dotations de la Métropole Rouen Normandie, une valeur sûre

Les dotations versées par la METROPOLE demeurent une valeur sûre dans la construction de notre budget et dans le travail de prospective financière.

En 2020, l'attribution de compensation devrait s'élever à 1 694 132 € ; parallèlement, et suite aux transferts de plusieurs compétences en 2015 (notamment voirie, éclairage public, PLU), la Ville perçoit jusqu'en 2029 une compensation pour les investissements qu'elle avait financés.

En 2020, elle s'élèvera à 122 004 € en section d'investissement.

Concernant la taxe sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères, il avait été convenu lors de son instauration en 2010 d'une mise en place avec une hausse progressive et annuelle. Ayant atteint le niveau prévu, elle se stabilisera à partir de 2020.

- Les autres recettes : l'optimisation reste l'objectif

En 2020, le gel des tarifs municipaux limitera l'évolution globale des recettes tarifaires à la hausse de la fréquentation des services municipaux. L'impact est d'importance et témoigne de notre volonté, dans la limite mais au maximum de nos possibilités, d'aider nos concitoyens.

L'optimisation sera systématiquement recherchée et se traduira notamment par l'obtention de financements ou la gestion active du patrimoine.

Au total, nos recettes réelles de fonctionnement pourraient atteindre environ 8 979 690.80 € au BP 2020, soit une hausse de 2.46 % par rapport au BP 2019.

2.2.2 : Des dépenses maîtrisées, également à la hausse

En fonctionnement, les principaux postes de dépenses seront :

- Un pilotage rigoureux de la masse salariale

Premier poste de dépense, soit environ 66.39 % des dépenses réelles, le pilotage de la masse salariale est fondamental afin d'en maîtriser l'évolution.

Le budget 2020 devra prendre en compte le glissement vieillesse technicité (GVT) qui génère une hausse de 34 000 €, soit 0.61 % de la masse salariale et surtout qui vient récompenser les agents municipaux qui œuvrent au quotidien pour assurer des services de qualité.

Après le passage aux 1 607 H réglementaires, la détermination de cycles de travail par secteur et l'adoption d'un règlement intérieur sur le temps de travail, l'objectif sera de valoriser et conforter les conditions de travail du personnel municipal.

2020 sera également l'année d'instauration du CIA (complément indemnitaire annuel) qui devrait représenter un coût de 17 000 €.

Dans le cadre de notre plan d'actions pour traiter l'absentéisme, une participation mutuelle a été instaurée en novembre dernier ; il s'agira de poursuivre ce plan global notamment dans le domaine de la santé, de la prévention, de l'achat de matériel, du management et de l'organisation.

A ce sujet, en plus de dynamiser notre intégration dans la transition écologique, la démarche CIT'ERGIE sera une formidable opportunité pour adapter nos organisations et nos fonctionnements.

Sont également prévus différents remplacements notamment dans les secteurs restauration, hygiène ou sport. De même, et comme tous les ans, des renforts seront prévus pour les services techniques sur les périodes de charge.

Au total, le chapitre 012 devrait s'élever à 5 599 896.54 €, soit une hausse de 3.53 % par rapport au BP 19.

- Des choix forts, traductions des priorités municipales

Education, enfance, jeunesse, transition écologique, autant de secteurs dans lesquels les budgets seront en progression importante pour répondre aux besoins de la population

La culture, l'animation de la ville, le cadre de vie, la sécurité seront également des priorités de l'action municipale.

- Le développement de l'évaluation des services et des actions

Adapter nos fonctionnements, nos dispositifs aux besoins nouveaux, aux moyens ; depuis plusieurs années, le cadrage budgétaire fait de l'évaluation un axe prioritaire.

Elle doit permettre de répondre au mieux aux besoins de nos concitoyens et c'est une source essentielle pour dégager de nouvelles marges de manœuvre.

En 2020, il faudra poursuivre cette démarche d'amélioration continue.

- Poursuivre l'optimisation et conforter les partenariats

Poursuivre la réduction de la consommation de fluides, la qualité de notre politique achat, intensifier les démarches partenariales telles que les groupements de commandes, les conventionnements avec les villes voisines et notamment Caudebec-lès-Elbeuf (prêt de matériel, prêt de terrain, prestations de services), développer les partenariats et conventionnements avec le tissu associatif, les commerces, les autres institutions, solliciter des financements publics ou privés resteront des solutions pour conserver notre identité, assurer des services de proximité et de qualité à des coûts maîtrisés.

- Subventions aux associations et au CCAS

En 2020, la Municipalité réaffirmera son soutien au tissu associatif local, en reconduisant l'enveloppe dédiée aux associations.

Pour 12 associations, les conventions de partenariat ont été renouvelées et évaluées en 2019, reconduites pour 2020.

La subvention versée au CCAS augmentera à nouveau, passant de 300 000 € à 310 000 € et cela pour poursuivre le financement des travaux de rénovation de la résidence autonomie.

Pour mémoire, achevés en 2018, les travaux ont été préfinancés par Habitat 76 ; à partir de 2019, et jusqu'à fin 2037, il appartiendra au CCAS de les rembourser.

Au total, nos dépenses réelles de fonctionnement pourraient atteindre environ 8 808 328.64 € au BP 2020, soit une hausse de 2.22 % par rapport au BP 2019.

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	Prévision 2019	BP 2020
011 - Charges à caractère général	2 010 253,27 €	2 146 068,76 €	2 102 617,55 €	2 008 589,48 €	2 406 949,17 €
012 - Charges de personnel	5 158 044,83 €	5 233 357,04 €	5 142 666,55 €	5 367 361,95 €	5 599 896,55 €
014 - Atténuation de produits	- €	12 615,00 €	15 871,00 €	11 744,00 €	- €
65 - Autres charges de gestion	532 688,11 €	497 986,71 €	531 013,35 €	579 283,60 €	631 132,93 €
66 - Charges financières	139 223,32 €	133 940,56 €	111 671,58 €	87 256,31 €	140 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	24 203,18 €	18 347,42 €	20 880,22 €	30 435,11 €	31 400,00 €
Total dépenses réelles de fct	7 864 412,71 €	8 042 315,49 €	7 924 720,25 €	8 084 670,45 €	8 809 378,65 €

L'excédent de fonctionnement permettant le financement des investissements ainsi dégagé s'élèverait à 1 706 217.23 €

- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses investissement	2 549 342,39 €	2 591 524,83 €	3 061 885,50 €	3 629 018,94 €	6 542 966,94 €
Recettes investissement	1 526 420,76 €	1 847 732,78 €	1 942 462,45 €	2 372 982,11 €	4 836 749,71 €
Besoin de financement	1 022 921,63 €	743 792,05 €	1 119 423,05 €	1 256 036,83 €	1 706 217,23 €

2.3 : Les grandes orientations 2020

Le budget 2020 poursuivra le projet municipal qui conjugue citoyenneté, vivre ensemble et qualité des services rendus aux habitants. Ainsi, les priorités du mandat trouveront leur traduction dans le budget 2020

Accompagner les citoyens de demain

L'éducation, l'enfance et la citoyenneté, piliers du projet municipal sont plus que jamais nos priorités pour aider à la construction des citoyens de demain.

Pour 2020, ces priorités seront notamment mises en œuvre par :

- une nouvelle avancée dans l'important programme de restructuration de l'école MONOD/CAMUS avec la finalisation des études de maîtrise d'œuvre avant réalisation concrète des travaux,
- la rénovation des toitures des écoles CARPANTIER et MONTESSORI et de nombreux autres travaux dans les écoles
- un accès renforcé aux nouvelles technologies dans les écoles et les structures jeunesse : l'expérimentation de tablettes numériques dans les écoles maternelles et la création d'un espace numérique pour les accueils de loisirs,
- le maintien des classes transplantées avec le départ de plus de 150 élèves,
- le maintien d'une offre d'activités variées pour les scolaires : natation, patinoire, intervenant musique ou cirque,
- la 4^e édition de la semaine de la petite enfance,
- la hausse des budgets de la crèche et des accueils de loisirs pour faire face à la hausse de fréquentation et aux projets portés par les équipes, dont certains s'inscrivent dans la politique d'inclusion municipale
- l'aménagement d'espaces détente pour les sites périscolaires mais aussi des travaux, de l'achat de mobilier
- les dispositifs citoyens « Objectif BAFA », Contrat municipal étudiant et Mon 1^{er} job,
- le sport, l'un des piliers de la cohésion sociale, restera encouragé avec des investissements importants (vestiaires et arrosage des terrains aux hauts vents) pour conserver des infrastructures de qualité et le renforcement des dispositifs,
- la culture avec la finalisation du programme pour le projet de médiathèque, et plus largement du périmètre 404/salle des fêtes et bibliothèque et le choix de la maîtrise d'œuvre,

Préparer l'avenir de la ville en s'adaptant aux grands enjeux du 21^e siècle

En se redonnant des marges de manœuvre par la maîtrise de nos coûts de fonctionnement et la diminution de notre endettement, nous préparons l'avenir et nous renforçons une capacité d'investissement pour répondre aux investissements de demain.

Parmi eux, figurent ceux répondant aux enjeux de la transition écologique, climatique et énergétique.

Dès les prochains jours, le dispositif CIT'ERGIE se traduira concrètement par la construction d'un diagnostic partagé ; l'objectif est de pouvoir déposer le dossier de la commune, dès le mois juin, avec l'objectif d'obtenir le label CAP CIT'ERGIE en novembre 2020.

Dans ce domaine, nous poursuivrons notre plan pluriannuel d'investissement visant à rénover notre patrimoine (écoles MONOD/CAMUS, MPC/MONTESSORI, vestiaires hauts vents), le recours toujours plus important à des produits bio ou issus des filières courtes pour notre restauration scolaire, la confirmation de notre action visant à lutter contre le gaspillage alimentaire avec un conventionnement avec TERRALEO, afin de valoriser les déchets alimentaires, ou une nouvelle étape dans le déploiement de la gestion différenciée des espaces verts avec la rénovation du jardin public.

Le développement durable, c'est également un volet social que nous conforterons avec l'ensemble de nos partenaires et, en 1^{er} lieu, le CCAS.

Courant février, en partenariat avec GRDF et l'association FACE, l'opération CIVIGAZ sera lancée. A l'aide de volontaires en service civique, l'objectif sera de sensibiliser les foyers à la sécurité gaz et à la réduction de leur consommation énergétique. Cette opération est totalement complémentaire des actions déjà menées afin de traiter la précarité énergétique sur notre territoire.

Il s'agira, aussi, de poursuivre la mise aux normes des bâtiments municipaux pour les rendre accessibles. Parallèlement, nous poursuivrons et finaliserons la mise à jour de la signalétique communale.

Enfin, en 2020, le déploiement opérationnel de la fibre optique sur la commune devrait être achevé, selon les prévisions transmises par ORANGE ; dans ce domaine, nous déploierons dans les prochains jours le WIFI sur 11 bâtiments et espaces publics, cela suite à l'obtention de financements européens (WIFI3EU).

Défendre le service public

Premier lien avec la population, la ville continuera à développer la qualité de ses services publics de proximité. Nous assumons le ratio de notre masse salariale, largement supérieur aux communes de même strate, et réaffirmons le caractère indispensable du service public, et en 1^{er} lieu des services communaux.

Restauration, jeunesse, service d'aide à domicile, entretien des espaces verts et du patrimoine, 1 ASEM par classe, crèche, garderie matin et soir, accueils de loisirs de 3 à 17 ans, offre de séjours...autant de services du quotidien, assurés en régie, et pour lesquels nous mobiliserons, à nouveau, des moyens conséquents comme, par exemple, des achats de matériel plus ergonomique (broyeur à branche, auto-laveuse, matériel de restauration, équipement scénique, logiciels,).

Défendre le service public, c'est également favoriser son accès. Or, cet accès est de plus en plus numérique. Aussi, nous poursuivrons notre action pour lutter contre la fracture numérique et tout ce qu'elle engendre : (non recours aux droits, services publics non accessibles) via notre point numérique, désormais labélisé point relai CAF mais aussi nos ateliers d'initiation informatique.

Préserver un cadre de vie équilibré et rester attractif

Dans les prochaines semaines, seront réalisés d'importants travaux d'aménagement et de valorisation de notre jardin public ; situé à proximité de notre centre-ville rénové, l'objectif est de transformer notre jardin public pour que les habitants se l'approprient et puissent profiter de ce poumon vert. Il sera également l'occasion de faciliter les accès pour nos structures petite enfance, situées en proximité.

Le fleurissement et les aménagements resteront également des priorités, tout comme la préservation de notre patrimoine. On peut ainsi citer la forêt de Bord, et notamment la convention avec l'ONF pour l'entretien de la Mare Asse, l'entretien des bois communaux ou la rénovation du donjon situé devant l'hôtel de ville.

Ainsi, la commune répondra à l'appel à candidatures 2020 « Territoires engagés pour la nature ».

En lien avec la METROPOLE, les priorités suivantes ont été définies dans le domaine de la voirie : achèvement de la rue de la haline, l'une des 3 rues traversantes de la commune ; réfection des rues J MOULIN, de la forêt, Gravel, Rimbaud et garenne

Dans le domaine de la propreté, nous avons fait le choix d'adhérer à l'association des villes pour la propreté urbaine (AVPU). En plus de partager avec d'autres collectivités sur des thématiques communes, l'inscription dans cette dynamique permettra de se doter d'indicateurs objectifs de mesure de la saleté, de définir un plan d'actions global et de valoriser le personnel et l'action de la ville par l'obtention de différents labels.

Si la ville est attractive, nous continuerons à veiller et garantir une urbanisation raisonnée pour que St Pierre reste « la ville, à la campagne ».

La sécurité est, également, essentielle à la qualité de vie des St Pierrais. Le développement de la vidéo protection est envisagé sur 3 nouveaux secteurs et notre police municipale, en lien avec la police nationale et tous les autres acteurs, notamment de la prévention, continuera à œuvrer, dans un souci de proximité, pour la sécurité et la tranquillité des habitants.

III – Engagements pluriannuels et analyse de la dette

3.1 : La programmation des investissements,

3-1-1 Les recettes d'investissement

Principales recettes d'investissement prévisionnelles :

Autofinancement prévisionnel = 1 527 640.43 €

Excédent capitalisé prévisionnel = 1 122 251.37 €

Emprunt = 1 300 000 €

Fonds de Compensation de la TVA = 215 000 €

Métropole (suite transfert compétence voirie) = 122 004 €

Subventions nouvelles = 310 500 €

3-1-2– Les projets en phase étude

- Etude sur l'accès, la construction de deux classes pour remplacer les préfabriqués (écoles Monod /Camus) et la rénovation thermique des bâtiments,
- Rénovation/extension de l'accueil de loisirs « le Manoir »,
- Aménagement du site de l'Oison III en zone agricole,
- Construction de vestiaires sur les terrains des hauts vents,
- Construction d'une nouvelle médiathèque en extension de l'espace TORRETON et étude de programmation sur un le devenir d'un périmètre élargi incluant salle des fêtes et sa cour arrière, bâtiment dit « 404 » et bibliothèque actuelle,
- Etude pour aménager et rendre accessible le cimetière,

3-1-3 - Les engagements pluriannuels

- Marché de reprographie
- Marché nouvelles technologies (internet, téléphonie)
- Marché fournitures pour les services techniques
- Marché de fournitures de végétaux
- Marché de location de benne et traitement des déchets
- Marché fourniture de gaz
- Marché de fourniture d'électricité
- Marché de fourniture d'équipements de protection individuelle
- Marché chauffage
- Marché produits d'entretien
- Marché Fournitures scolaires
- Marché transports

Autorisations de programme2017-01 Médiathèque

	report N-1	CP votés TTC	CP réalisés TTC	CP reportés TTC
2017		135 000,00 €	0 €	135 000,00 €
2018	135 000 €	0 €	0 €	135 000,00 €
2019	135 000 €	0 €	56 265 €	0 €
2020	0 €	133 000 €		
2021		1 056 437.30 €		
2022		1 006 437.30 €		

2017-02 Accessibilité

	report N-1	CP votés	CP réalisés	CP reportés
2017		177 168 €	28 964.68 €	148 203.32 €
2018	148 203.32 €	172 047.48 €	8 534,40 €	112 384,71 €
2019	112 384,71 €	150 000,00 €	169 553.84 €	33 660.13 €
2020	33 660.13 €	150 000 €		
2021		270 000 €		
2022		270 000 €		

2017-03 Jardin public

	report N-1	CP votés TTC	CP réalisés TTC	CP reportés TTC
2017		50 000,00 €	1 932.00 €	48 068.00 €
2018	48 068.00 €	1 932.00 €	17 940.00 €	13 332.00 €
2019	13 332 €	540 000.00 €	59 493.29 €	493 838.71 €
2020	493 838.71 €	597 000,00 €		

2019-01 Programme Monod Camus

	2019	2020	2021	2022
report N-1		5 117.54 €		
CP votés TTC	75 400,00 €	365 000.00 €	2 000 000 €	2 342 000 €
CP réalisés TTC	70 282.66 €			
CP reportés TTC	5 117.54 €			

3.2 : Structure et gestion de la dette

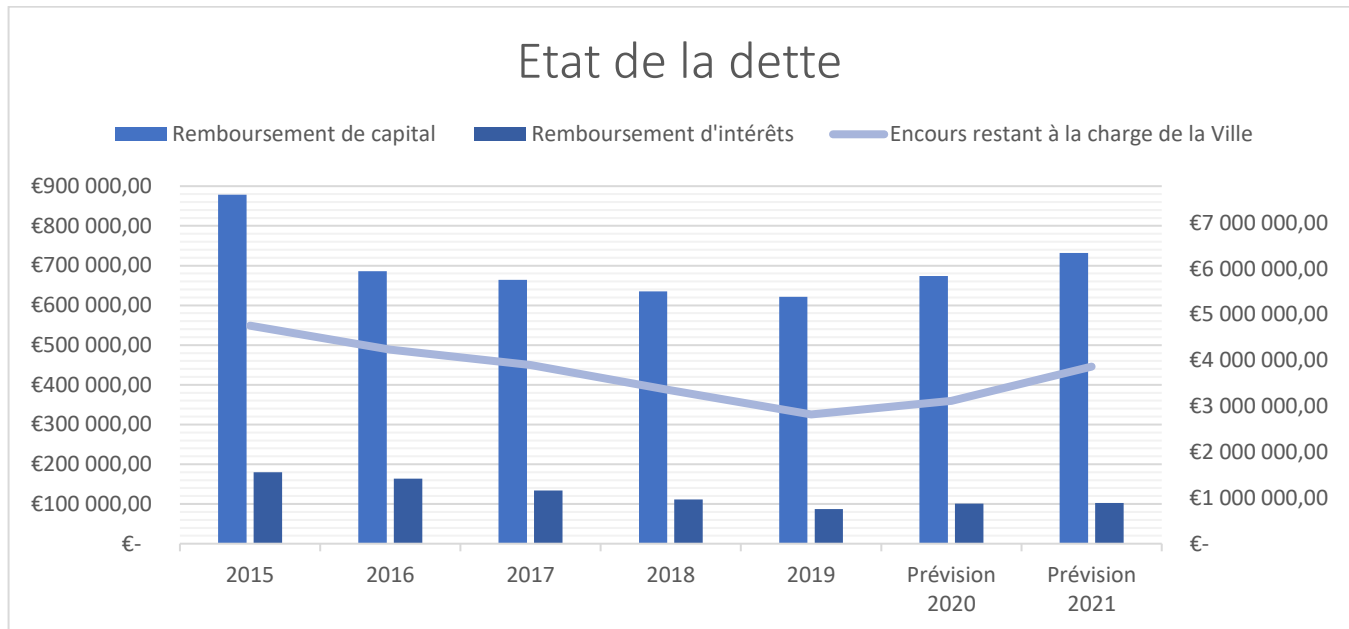
La stratégie financière de la ville repose depuis plusieurs années sur une maîtrise de l'encours de la dette ; celle-ci s'avère efficace puisqu'il est passé de 7 746 839,53 € au 1^{er} janvier 2012 à 3 115 303.72 € au 1^{er} janvier 2020. Au 1^{er} janvier 2021 l'encours de la dette sera de 3 863 599.93 €

Depuis 2016, les remboursements du capital de la dette ont fortement diminué et, par la même, conforté notre capacité d'autofinancement. Il faut, enfin, préciser que l'encours de la dette est également impacté de façon positive par le transfert des compétences à la Métropole (l'encours de la dette est, ainsi, amputée de 838 647 € en 2020).

La capacité de désendettement s'établit, ainsi, à 1.91 années en 2019.

L'encours de la dette est constitué à 82.85 % d'emprunts à taux fixes avec un taux d'intérêt moyen de 3.25 % et 17.15 % d'emprunts à taux variables avec un taux d'intérêt moyen de 2.047 %. La dette de la Commune est saine et ne comporte aucun emprunt structuré et donc aucun emprunt dit « toxique ».

L'encours est souscrit auprès de 4 prêteurs différents.



Voilà présentées ces orientations budgétaires 2020 ; ce rapport est assez conséquent mais il est nécessaire quand on réalise un document budgétaire que l'on mesure bien l'ensemble des données économiques, financières et institutionnelles générales qui constituent la conjoncture dans laquelle s'inscrit ce budget, et qui bien évidemment pèse également sur nos collectivités. Comme le démontrent les chiffres, le budget envisagé pour cette année 2020 est un budget à la fois maîtrisé et porteur de projets importants pour le présent et l'avenir de Saint-Pierre-lès-Elbeuf. Maîtrisé car il met en évidence des chiffres clés pour la bonne santé de nos finances : endettement réduit, se situant en-dessous de la moyenne nationale des villes de même dimension, autofinancement en hausse et d'un niveau assez élevé pour une commune par ailleurs dont les recettes restent modestes, et porteur de projets par des investissements aussi en hausse, cela en conservant des services communaux toujours conséquents et de qualité.

Telles sont les orientations budgétaires dont il vous est proposé de débattre.